



**Compte-rendu de l'audience de la Régionale francilienne de l'APPEP
auprès de l'Inspection Pédagogique Régionale de philosophie
17 mai 2017 – Lycée Montaigne (Paris)**

Inspecteurs présents : M. Bertrand Denis (Créteil), Mme Aurélie Surrateau (Créteil), Mme Marie-Laure Numa (Versailles), Mme Jeanne Szpirglas (Versailles). M. Alain Lasalle (Paris) est excusé.

Pour la Régionale : Emmanuelle Carlin (membre du Bureau), Philippe Danino (Président), Julien Le Gallo (membre du Bureau), Marie Perret (Vice-présidente), Agathe Richard (membre du Bureau).

Nous remercions nos interlocuteurs d'avoir accepté cette audience, qui sera consacrée, pour l'essentiel, au rapport sur le baccalauréat 2016. Ce rapport fait état de nombreux dysfonctionnements qui se concentrent tout particulièrement en Île-de-France : stagiaires corrigeant des lots complets, convocations confuses et parfois contradictoires, délivrance parfois tardive des lots, inégalité entre les lots, délai inexplicablement long entre la remise des notes et les délibérations, correcteurs affectés dans des centres d'examen très éloignés de leur domicile, mauvaise ventilation des copies, nombre élevé de candidats se présentant sans liste ou sans liste conforme à l'épreuve du second groupe, etc. Ces dysfonctionnements, qui ont donné lieu à une grève au mois de juin 2016, ont été portés à la connaissance du SIEC, qui a récemment reçu deux représentants de la Régionale. Nous insistons sur un point : bien qu'étant conscients de la lourdeur de l'organisation du baccalauréat en Île-de-France et des délais contraints par un calendrier fixé nationalement, nous ne pouvons nous résoudre à une situation dont pâtissent les correcteurs, mais également les candidats, qui sont aussi nos élèves. En ce sens, nous souhaitons faire valoir les propositions formulées dans le rapport et contribuer ainsi à l'amélioration des conditions de correction.

● **Sur la charge des corrections incombant aux stagiaires.** Il s'agit d'un choix assumé par les IPR. La correction de l'épreuve du baccalauréat fait partie intégrante de la formation des professeurs stagiaires et en est, en quelque sorte, le couronnement. Les professeurs stagiaires enseignant dans les classes terminales, il n'y a pas lieu d'appliquer, dans notre discipline, la règle qui est de mise dans les autres. Le fait de leur confier un lot entier permet, par ailleurs, de répartir plus équitablement la charge de correction entre les professeurs. Nos interlocuteurs rappellent que, dans l'académie de Versailles, un dispositif d'accompagnement des professeurs stagiaires a été mis en place pour l'oral. Nous disons notre souhait d'étendre ce dispositif aux deux autres académies franciliennes.

● **Sur la répartition de la charge de correction.** Les IPR fixent avec le SIEC des maxima. Mais cela ne garantit pas toujours une répartition équitable, des professeurs convoqués pouvant être empêchés, au dernier moment, de corriger le baccalauréat. Pour pallier les imprévus, les IPR souhaitent une certaine souplesse : possibilité devrait leur être donnée de répartir, le jour de la réunion d'entente, les copies surnuméraires entre les correcteurs présents, comme cela a pu se faire dans l'académie de Versailles en juin dernier. Cette solution, qui fait



appel à la bonne volonté des correcteurs, est de loin préférable à ce qui se produit parfois, les correcteurs se voyant imposer par les chefs de centre le lot qui n'a pas été retiré. Nos interlocuteurs pointent aussi le problème de la constitution de la liste des correcteurs. Manifestement, tous les correcteurs disponibles ne sont pas sollicités. Les IPR déplorent, en particulier, que le SIEC n'ait pas convoqué tous les contractuels à la réunion d'entente. S'ils ne peuvent intervenir qu'à la marge (la liste des correcteurs étant établie par le SIEC à partir des informations données par les chefs d'établissement), ils ont néanmoins obtenu du SIEC une répartition plus équitable entre les séries : les professeurs chargés de corriger en filière littéraire ont davantage de copies que par le passé, ce qui permet de diminuer la charge de correction en série scientifique ainsi qu'en série économique et sociale.

- **Sur le calendrier.** Les correcteurs devront cette année retirer leur paquet le lendemain de l'épreuve à 15h00. Nous remarquons que ce calendrier laisse aux chefs de centre toute latitude pour convoquer les professeurs de philosophie à la surveillance de l'épreuve qui aura lieu le vendredi matin. Les correcteurs affectés loin de leur domicile ne seront pas en mesure de retirer leur paquet de copies à l'heure prévue, ce qui est d'autant plus regrettable que le temps de correction est très limité. Nos interlocuteurs ne sont pas en mesure d'expliquer la longueur du délai séparant la remontée des notes et les délibérations, particulièrement marquée dans les académies franciliennes. Ils concèdent que les contraintes techniques n'expliquent pas tout.

- **Sur les « copies tests ».** Les professeurs de philosophie jugent très positivement le travail réalisé sur les « copies tests », qui prépare utilement la réunion d'entente. La Régionale souhaiterait que ce dispositif, qui n'existe à l'heure actuelle que dans l'académie de Versailles, soit étendu aux deux autres académies franciliennes. Ce souhait est toutefois assorti d'une condition : il faut laisser aux correcteurs le temps d'apprécier ces copies, ce qui justifie de les décharger des surveillances dès leur réception. La Régionale a formulé cette demande auprès du SIEC. Nos interlocuteurs nous apprennent que le SIEC l'a relayée auprès d'eux, ce qui montre que nous avons, sur ce point, été entendus. Les IPR de Créteil sont d'accord pour introduire le travail sur les copies tests dans leur académie.

- **Sur les épreuves du second groupe.** Nous évoquons les difficultés, pour les professeurs, d'évaluer la prestation des candidats qui se présentent sans liste ou sans liste conforme. Nous exprimons notre souhait d'ouvrir une réflexion sur la nature de l'épreuve orale ainsi que sur le rôle et la place de l'étude des œuvres suivies dans l'enseignement philosophique. Nos interlocuteurs sont conscients de ces difficultés. Ils proposent de rappeler au début de l'année scolaire les consignes réglementaires. Ils précisent que les professeurs qui évaluent les candidats à l'oral doivent faire preuve de discernement : il n'est pas toujours opportun de signaler une irrégularité, car il faut savoir que tout signalement oblige à l'application de la procédure réglementaire, pour se protéger en cas de litige. Par ailleurs, nos interlocuteurs expliquent que la façon de concevoir le travail sur les œuvres suivies a récemment fait l'objet d'une inflexion : les professeurs sont invités à privilégier, plutôt que des œuvres courtes, des œuvres plus amples, qu'ils étudieraient tout au long de l'année, et à partir desquelles ils pourraient déployer le plus grand nombre possible de notions du programme. Sur la liste présentée par le candidat pourraient désormais figurer, à titre indicatif et non contraignant pour le correcteur, des extraits sélectionnés par le professeur.